

# COMMUNE DE VIGNIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02/2026

<b>OBJET</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACTIONS 2026 – ENS DUNE SABLEUSE DES MÉMOIRES</b>
--------------	---

<i>Conseillers en exercice</i>	12	<i>Quorum</i>	7	<i>Présents</i>	12	<i>Pouvoir(s)</i>	0
<i>Votants pour</i>	12	<i>Votant(s) contre</i>	0	<i>Abstention(s)</i>	0		
Date de convocation	13 février 2026						

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février** à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille RÉGNIER, Maire.

**Etaient présents :** Mme Camille RÉGNIER, maire, Ana Paula DUMARTEREY, Alain MARION, Christèle ZUCCOLO, Mickaël AUDOUAL adjoints, Hélène GROSSELIN, Céline DUBOIS, Sébastien RIMBOD, Stéphane MINCHIN, Ingrid BOLDI, Patrick FERRARIS, Olivier JULIA

**Etai(en)t absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** M. Mickaël AUDOUAL

Madame le maire rappelle la délibération n° 30/2023 du 30 octobre 2023 pour la validation du Plan de Gestion 2024-2028.

Mme le maire demande donc aux élus de se prononcer sur les devis présentés par l'association Lo Parvi et Osez Nature pour l'entretien et la gestion de l'espace naturel sensible de la dune sableuse des Mémoires sur l'année 2026, et de demander une subvention au Département de l'Isère à hauteur de 89,85 % soit une subvention d'un montant de 5 543,75 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

**Liste** des actions à réaliser en 2026, à savoir :

<b>Actions</b>	<b>Coût H.T.</b>
Suivi de la flore patrimoniale	825,00 €
Suivi des oiseaux	825,00 €
Sortie grand public	300,00 €
Gestion des espèces envahissantes, entretien général du site... et fournitures	4 220,00 €
<b>TOTAL COUT HT ACTIONS 2026</b>	<b>6 170,00 €</b>

**SOLLICITE** une aide financière du Département de l'Isère pour la réalisation des actions listées ci-dessus

**CHARGE** Mme le maire ou son représentant de transmettre au Conseil Départemental de l'Isère l'ensemble des pièces nécessaire à l'instruction de cette demande de subvention

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23 février 2026

Le secrétaire de séance  
M. Mickaël AUDOUAL



Madame le Maire  
Mme Camille RÉGNIER